



Union Touristique

Les Amis de la Nature

Section de 68300 SAINT-LOUIS



VOS REGLES DE VIE AU REFUGE DES AMIS DE LA NATURE DE LA BIRGMATT

C'est avec plaisir que nous vous accueillons dans notre refuge de la Birgmatt, fruit d'un travail de bénévoles de nombreuses générations.

Le souci constant d'offrir un maximum de satisfaction et de confort ne nous dispense pas de rappeler les principales conditions d'hébergement.

Sachez tout d'abord que les services du refuge sont assurés bénévolement par les membres de notre association. Soyez indulgents, ils sont prêts à vous aider mais ne sont pas à votre service.

Notre association ne poursuit pas de but lucratif.

Le prix de votre location nous permet d'entretenir notre installation pour votre confort en n'exclut en rien votre participation morale et pratique aux règles de vie communautaires.

En cas de non respect du règlement, le gestionnaire du refuge est en droit de prendre toute disposition nécessaire pouvant aller jusqu'à une expulsion.

N'emportez pas vos boissons personnelles, elles ne sont pas admises. Elles sont à prendre obligatoirement chez le responsable du refuge.

Seule une manifestation à caractère spécial vous autoriserait à emporter certaines boissons, et ce, uniquement après en avoir eu l'autorisation du Président ou du responsable des réservations.

Des sachets pour vos déchets sont disponibles au refuge. Ne disposant pas de service de ramassage, vos déchets sont à ramasser.

Enfin, n'oubliez pas que votre liberté s'arrête où commence celle des autres. L'admettre facilite la préservation de cette ambiance spécifique que nous sommes en droit, par notre idéal, de solliciter.

LES HEURES D'OUVERTURE

Le refuge est ouvert au public du samedi 15h00 au dimanche 17h00. Pour une réservation durant une autre période, renseignez-vous auprès du responsable des réservations.

VOTRE ARRIVEE

Avant tout, présentez-vous au responsable de service au refuge avec votre formulaire de réservation qui vous invitera à vous inscrire nominativement dans le cahier d'hébergement et à prendre connaissance des consignes de sécurité.

Membres "Amis de la Nature", présentez-lui votre carte d'adhérent à jour de la cotisation.

LE BRUIT

Le silence est en principe souhaité de 22h00 à 07h00 du matin.

Dans certains cas une dérogation peut vous être accordée par le gestionnaire du refuge à condition qu'elle reste dans la limite du raisonnable. L'usage de source sonore ne doit pas nuire au respect du repos de l'autre.

LA FUMEE

Pour le non-fumeur, la fumée est insupportable. Pour le fumeur, le manque de cigarette peut être insurmontable.

Veillez donc essayer de respecter votre voisin. En tout état de cause, il est formellement interdit de fumer dans les chambres.

LES ANIMAUX

Nous tolérons que vous soyez accompagnés d'animaux domestiques. Ces derniers devront être tenus en laisse et savoir cohabiter avec d'éventuels autres animaux. Ils ne peuvent en aucun cas avoir accès aux chambres.

LA CUISINE

Vous disposez d'une cuisine ainsi que de la vaisselle nécessaire. **Cette dernière sera lavée à l'eau chaude et rangée aux endroits où vous l'avez trouvée. N'oubliez pas d'emporter vos torchons.** Cuisinière et réfrigérateurs seront nettoyés sans produits abrasifs par les utilisateurs. Ne stockez pas vos aliments et affaires personnelles sur les plans de travail, stockez-les aux endroits prévus. Des sacs poubelles sont à votre disposition pour les déchets, n'y mettez pas de verre ou des débris de verre. **Ne comptez pas sur le responsable du refuge pour vous débarrasser de vos bouteilles en verre si vous avez enfreint vos droits ou si une dérogation vous a été accordée.**

LA SALLE COMMUNE

Elle accueille tous les utilisateurs y compris les hôtes de passage et doit rester un endroit accueillant. Les tables ne doivent pas être encombrées avec vos effets personnels. Il y a lieu de les nettoyer et de les remettre à leur place si vous les avez disposé différemment.

LES CHAMBRES

Il est demandé à chacun d'emporter un sac de couchage ou une paire de draps. Couvertures et oreillers sont à votre disposition. En cas d'oubli, une paire de draps peut vous être fournie à prix raisonnable.

La chambre ne fait ni office de salle de séjour, ni office de salle de jeux.

N'y pénétrez pas avec vos chaussures.

Nous ne sommes pas équipés de petits lits. Pour les enfants en bas âge, il est recommandé de prévoir des alèzes. Il en est de même pour les enfants ou personnes diurétiques.

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés à occuper les lits supérieurs sauf sous la responsabilité d'un parent.

Il appartient à chaque usager de libérer sa chambre pour 10h00 après l'avoir rangée et nettoyée (remise en place de la literie, pliage des couvertures, balayage et récurage du sol).

LES SANITAIRES

Nous mettons à votre disposition des sanitaires où nous vous demandons d'y maintenir un état de stricte propreté et d'hygiène.

Notre fosse sceptique étant capricieuse, n'y jetez rien qui puisse y nuire.

LES INSTALLATIONS EXTERIEURES

Le barbecue est prévu pour vos grillades. Ne faites pas de feux ailleurs, respectez le règlement du promeneur en forêt. Nous ne fournissons pas le matériel nécessaire à son fonctionnement. Du bois sec peut être ramassé en forêt sans pour autant devoir détruire les plantations. Une corbeille de bois peut vous être exceptionnellement vendue. La piste de quille est louable et ne vous dispense pas de ranger le matériel et de la recouvrir après son utilisation.

LE PARKING

Le stationnement des véhicules – sauf pour le déchargement des bagages – n'est pas souhaitable aux abords du refuge prévus en tant qu'espaces de loisirs. Un parking en amont est à votre disposition.

CASSE, DEGATS, PERTE, VOL

En cas de casse ou dégâts occasionnés par un utilisateur, le gestionnaire du refuge évaluera le préjudice et sera en droit de demander un dédommagement. **La section n'est en aucun responsable de vos affaires personnelles et décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou d'accidents corporels.**

L'ENVIRONNEMENT

Nous souhaitons avant tout vous faire profiter de ce site en milieu naturel où bois et campagnes recèlent des merveilles. Ne polluez pas, n'arrachez pas pour détruire, respectez l'équilibre de la faune et de la flore qui méritent de vivre en harmonie.

Dans le silence vous entendrez le chant des oiseaux. En empruntant les nombreux sentiers balisés qui ne peuvent que vous inciter à la découverte, vous rencontrerez peut-être un chevreuil, un lièvre...

**Les bénévoles des Amis de la Nature de Saint-Louis vous souhaitent la bienvenue et un bon séjour.
Qu'il puisse permettre d'éveiller en vous un idéal commun, celui du milieu associatif
que nous nous devons de préserver.**

**Aussi, si le mouvement vous intéresse, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Président
sur les nombreux avantages accordés aux adhérents.**

Cordial Berg Frei